

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Band:** 39 (1968)  
**Heft:** 9

## **Inhaltsverzeichnis**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

PD 4

# LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA  
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXIX<sup>e</sup> ANNÉE

Paraît une fois par mois

N<sup>o</sup> 9 Septembre 1968

## SOMMAIRE

De Bourogne à Moutier — Analyse de l'enquête sur le port de Bourogne — Pour la création d'un Office de coordination économique — L'aménagement de la T6 dans le Taubenloch — Bibliographie — Les travaux du Comité de l'ADIJ — Concentration dans l'industrie des machines à Moutier

## De Bourogne à Moutier

Plusieurs problèmes importants ayant trait à l'économie jurassienne sont évoqués dans le présent fascicule.

Il s'agit tout d'abord du port de Bourogne, qui est en voie d'aménagement aux frontières du Jura. Cette réalisation revêt une importance capitale pour l'économie jurassienne et conditionnera en particulier le développement de nos voies de communication. On sait que le canton de Berne est vivement intéressé par ce port fluvial et qu'il a acquis une superficie de 8,5 ha. dans la zone industrielle de Bourogne. L'ADIJ et la Chambre de commerce Jura-Bienne se sont livrées l'an dernier à une première enquête auprès des entreprises suisses situées au nord des Alpes et qui seraient susceptibles d'utiliser le nouveau port pour leurs importations ou leurs exportations. Les résultats de cette enquête, que nous publions dans ce numéro, sont positifs, puisque ce sont 100 000 à 150 000 tonnes de marchandises en provenance ou à destination d'entreprises suisses qui pourraient transiter par Bourogne. Après cette première prise de contact avec les futurs utilisateurs suisses du port, il conviendra de se livrer à une enquête plus précise auprès des entreprises, transitaires y compris, lorsque les premières réalisations spectaculaires assureront à ce port une large publicité.

Autre problème intéressant : celui de la création d'un Office cantonal de coordination économique, que M. Georges Morand, député de Belprahon, a demandée au Grand Conseil par voie de motion. Cette intervention parlementaire avait été appuyée par plusieurs organisations économiques, dont l'ADIJ, et il est heureux qu'elle ait été acceptée par le gouvernement, puis par le Parlement cantonal, à une très large majorité.

L'une des conditions du développement économique du Jura est la création d'une infrastructure adaptée aux nécessités du présent et de l'avenir. La création d'artères routières modernes, à grand trafic, revêt à cet égard une importance toute particulière. Aussi faut-il saluer le début des travaux de construction d'une double route à deux pistes dans les gorges du Taubenloch, entre Bienne et Sonceboz. Ainsi que nous l'exposons dans un article de cette revue, la première étape des travaux portera sur l'amélioration de la route actuelle, par le percement de trois tunnels et la construction d'un nouveau pont. Elle est devisée à 4 millions, alors que la réalisation complète du projet (deux routes à deux pistes et à sens unique entre Boujean et Reuchenette) est estimée à 64 millions. L'amélioration de la route du Taubenloch, qui intéresse au premier chef le Jura-Sud, est indépendante d'un autre projet, lui aussi fort important et qui concerne surtout le Jura-Nord et Moutier : celui d'une autoroute